

## SOMMAIRE

Articles.....	1
■ Une lettre, un principe : du collectif sinon rien !.....	1
■ Gestionnaires des AMP de la façade Atlantique : retour sur le questionnaire du Croisic.....	1
■ Les plans de gestion des aires marines protégées de l'arc atlantique.....	3
■ De nouvelles AMP à intégrer aux réseaux.....	3
■ Etat initial écologique des ZPS : c'est parti !.....	4
Agenda.....	5

## ARTICLES

## ■ UNE LETTRE, UN PRINCIPE : DU COLLECTIF SINON RIEN !

*par Antenne Atlantique*

*La multiplication des organes d'échanges nécessite de réexpliquer l'objectif et le principe de cette lettre dont l'existence a été promue à la table-ronde du Croisic, les 14 et 15 avril 2011.*

### DEUX A TROIS NUMEROS PAR AN

« Privilégier la qualité plutôt que la quantité » nous rappelait Julien Froger, opérateur Natura 2000 de Belle-Ile. En substance, cela consolide l'idée d'origine, à savoir, une lettre d'échanges qui doit intéresser les gestionnaires au regard de questions relativement précises et de fond. Pour les questions d'actualités, d'autres supports existent déjà, les sites internet des gestionnaires, ou bien encore, l'encart bimestriel « L'aire marine » inséré dans le journal *Le Marin*. L'Agence commandite aussi une revue de presse hebdomadaire avec possibilité de s'abonner sur demande auprès de l'Antenne.

### A BIENTOT DE VOUS LIRE !

Pour cette lettre, le principe est simple : elle doit être alimentée par les gestionnaires eux-mêmes dans une proportion d'au moins 60 % ! Le point de contact et l'interface seront assurés par l'Antenne qui se chargera de rédiger les 40 % restants et d'assurer la mise en forme finale. Le public visé par cette lettre d'échanges techniques est constitué pour l'essentiel de gestionnaires et de leurs équipes, des DREAL et des DIRM mais pas uniquement ! En effet, la vocation de cette lettre sera aussi d'être disponible sur le net, à partir du site MAIA. Il est d'ailleurs à noter qu'une partie de son contenu sera traduite en anglais afin d'alimenter la lettre d'échanges propre à l'ensemble du réseau MAIA.

Ce numéro 0 est aujourd'hui écrit en totalité par l'Antenne. Le numéro 1 est prévu en novembre 2011. En prévision déjà : un article sur les questions de police, un kaléidoscope des programmes d'acquisitions de données... qu'on se le dise !

## ■ GESTIONNAIRES DES AMP DE LA FAÇADE ATLANTIQUE : RETOUR SUR LE QUESTIONNAIRE DU CROISIC

*par Mathilde Masson et Olivier Musard*

*Qu'ont en commun les gestionnaires d'AMP de la façade Atlantique ? Quelles sont leurs préoccupations, leurs façon de faire ? Le questionnaire mis en œuvre pour l'organisation de la table-ronde du Croisic a permis de toucher du doigt ce qui les rassemble... Une cohérence, pas que de façade !*

### > LES PROFILS DES GESTIONNAIRES

Avec 20 retours de questionnaires, ces rencontres ont été l'occasion d'identifier les réflexions et besoins que partagent les gestionnaires d'aires marines protégées de la façade. Quelque 36 AMP se trouvent directement concernées par cet état des lieux qui a également été réalisé pour les autres



sur les chartes de bonne pratique, tant sur le plan technique que sur le plan scientifique, ont été actées et seront mises en œuvre pour le bénéfice du plus grand nombre.

Ce questionnaire a permis de s'intéresser aux gestionnaires et leurs besoins. Celui initié par l'équipe MAIA sur les plans de gestion viendra compléter utilement ce panorama des AMP de l'Atlantique pour l'année 2011.

## ■ LES PLANS DE GESTION DES AIRES MARINES PROTEGEES DE L'ARC ATLANTIQUE

*par Fanny Le Fur*

Une étude est actuellement menée par l'ensemble des pays partenaires du réseau MAIA (le Royaume-Uni, l'Espagne, le Portugal et la France) sur les plans de gestion des AMP. Cette étude est scindée en trois parties :

- la structure et le contenu des plans de gestion (durée, coût, gouvernance, inventaire, objectifs, actions, indicateurs) ;
- la mise en œuvre des plans de gestion (réalisations des objectifs et actions, financement du plan d'action, formation, personnels, contrôle et surveillance, suivi et évaluation) ;
- la valeur ajoutée des aires marines protégées (impact socio-économique sur le site et autour).

En France, les gestionnaires d'AMP ainsi que les DREAL ont été sollicités par téléphone et par mail pour répondre et valider les données concernant leur site. La collecte de données s'est déroulée sur la période d'avril à juillet 2011 et les premiers résultats devraient être présentés avant la fin de l'année.

L'analyse globale sur l'ensemble des pays partenaires sera réalisée par l'Université de La Corona, un des partenaires espagnol. Le troisième atelier MAIA intitulé « *Définition et mise en œuvre de plans de gestion* » sera l'occasion d'une restitution de l'étude, à l'échelle de l'arc atlantique, en Galice, courant 2012.

Cette étude est réalisée dans le cadre du développement et de la mise en œuvre de la base de données géographique MAIA, regroupant des informations concernant toutes les AMP de la façade atlantique. Ces informations seront consultables sur le site web MAIA sous forme de fiche d'identité par AMP et à l'aide d'un « viewer SIG ». A terme, MAIA pourra participer au rapportage de ces informations, en réponse aux engagements internationaux et européens.

L'équipe MAIA remercie sincèrement l'ensemble des gestionnaires et les DREAL pour leur participation efficace, riche et constructive ainsi que pour leur écoute et leur accueil toujours chaleureux !

Contact : [maia@aires-marines.fr](mailto:maia@aires-marines.fr)

## ■ DE NOUVELLES AMP A INTEGRER AUX RESEAUX

*par Olivier Musard*

*A peine les gestionnaires commençaient-ils à se connaître au sortir des différents Forum organisés par l'Agence et l'ATEN qu'il va falloir élargir le réseau en intégrant de nouvelles catégories d'AMP suite à la parution au JO du 6 juillet de l'arrêté du 3 Juin 2011. Le point sur les changements à attendre pour la façade...*

### > PROCEDURE QUALITE : SE METTRE A JOUR

Comme évoqué à la table ronde du Croisic des 14 et 15 avril dernier, l'Agence, le Ministère de l'Ecologie, les DREAL, et le MNHN s'engagent dans un processus de clarification du référencement officiel des espaces protégés qui relèvent de l'acronyme AMP. Avec seulement six catégories reconnues jusqu'au début de cet été, le travail à réaliser n'en était pas moins conséquent ! En effet, il s'agit avant tout de revenir sur des objets géographiques et juridiques, notamment au regard d'interprétations cartographiques divergentes qui ne sont pas uniquement dues à des problèmes de logiciel ou d'épaisseur de trait... La procédure qualité oblige également à se pencher sur la dénomination de ces AMP notamment pour s'assurer que le site Natura 2000 présenté sur tel site web est identique à celui présenté sur un autre site web tout aussi officiel. Pour ce sujet, tout le monde peut comprendre la nécessité d'accéder à une information propre, vérifiée et normée, notamment si l'on commence à faire les comptes... et si l'on s'intéresse à la cohérence des périmètres et des obligations de protection.

Avec l'extension des champs de compétence de l'Agence des aires marines protégées, au sens de l'article R. 334-2 du code de l'environnement définis au niveau de ce nouvel arrêté, la carte de la façade Atlantique pourra être complétée par les aires relevant d'instruments mondiaux, soit :

- a) la convention relative aux zones humides d'importance internationale du 2 février 1971 (Sites RAMSAR),
- b) la convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel du 16 novembre 1972,
- c) la résolution approuvant la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère et adoptant le cadre statutaire du réseau mondial de réserves de biosphère du 14 novembre 1995.

ainsi que les aires relevant d'instruments régionaux :

- a) l'annexe V sur la protection et la conservation des écosystèmes et de la diversité biologique du 23 juillet 1998 (OSPAR).

Cet arrêté conduit également à reconnaître les parties maritimes des Réserves Nationales de Chasse et de Faune Sauvage.

## > QUELLE REALITE POUR LA FAÇADE ?

Pour les Finistériens, la Réserve Man and Biosphere de l'Iroise constitue une nouvelle couche à intégrer aux représentations cartographiques du Parc naturel marin. Dans les faits, la dimension intégratrice de l'outil Parc naturel marin ne saurait être bousculée par cette reconnaissance franco-française d'autant que la gestion et l'élaboration du futur plan de gestion de la Réserve sont déjà assurées de façon conjointe par le Parc naturel marin et le Parc naturel régional d'Armorique.

La mission d'étude pour un Parc naturel marin sur le Golfe normand-breton avait bien évidemment déjà acté la présence de l'Archange surmontant le Mont et sa baie en tant que Patrimoine mondial de l'UNESCO. A travers les sites RAMSAR également fortement représentés au large du Couesnon, c'est aussi pour la mission d'étude l'occasion de créer encore plus de lien avec les anglo-normands et notamment Jersey qui dispose de larges sites RAMSAR.

Le PNMI, les Réserves naturelles de Saint-Brieuc, des Sept-Iles, de la Baie de l'Aiguillon, de Moëze-Oléron ainsi que du Banc d'Arguin sont directement concernées par la reconnaissance OSPAR.

Quant aux sites de Réserves Nationales de Chasse, cela permet également de reconnaître l'importance des démarches et actions initiées par l'ONCFS sur le Golfe du Morbihan à travers la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage. Sa création en 2008 avait permis de concrétiser des années de travail pour préserver une avifaune exceptionnelle et reconnue au niveau européen avec la mise en place d'une ZPS.

## > QUELLES CONSEQUENCES A TERME ?

Cette nouvelle liste permettra :

- de renforcer le réseau des AMP et participera d'ailleurs d'une meilleure cohésion à l'échelle de l'Arc atlantique, via le programme MAIA dont un des volets consiste à présenter toutes les AMP des quatre pays associés à ce projet (Royaume-Uni, France, Espagne, Portugal) ;
- de rendre cohérent le dispositif des engagements internationaux de la France en faveur de la biodiversité biologique marine et côtière avec la définition en droit français des AMP, et d'en comptabiliser la surface ;
- de faire reconnaître au plan international les AMP françaises ;
- de faire bénéficier les espaces concernés de l'appui de l'Agence, soit auprès de leurs gestionnaires quand ils existent et auprès des autorités qui en ont la responsabilité (DREAL le plus souvent).

Mais pour les non-initiés, il sera nécessaire de faire preuve à nouveau de pédagogie. Lors du Forum des AMP de 2009, à Niolon, il avait été acté la production de différents

documents permettant de comprendre l'articulation des différents statuts d'aires marines protégées entre elles. Ces supports explicatifs en cours de finalisation à cette heure mériteront probablement un léger complément.

Contact : [laurent.germain@aires-marines.fr](mailto:laurent.germain@aires-marines.fr)

## ■ ETAT INITIAL ECOLOGIQUE DES ZPS : C'EST PARTI !

**par Aurore Sterckeman et Olivier Musard**

*Programme d'Acquisition de Connaissances sur les Oiseaux et Mammifères Marins ou PACOMM. Avec ce projet, dont le marché vient d'être notifié, c'est le diagnostic initial écologique pour les ZPS qui démarre et la possibilité de compléter le réseau au large.*

## > CROISER LES QUESTIONS

Plusieurs questions ont présidé à l'établissement de ce programme :

- Quel est le patrimoine ornithologique et céologique et quel est son état de conservation sur les sites Natura 2000 et les périmètres, définis ou à l'étude, de parc naturel marin ?
- Quelles sont les nouvelles zones à désigner pour compléter ou adapter le réseau, au large notamment ?

Le Ministère a mandaté l'Agence des aires marines protégées pour coordonner ces travaux avec différents partenaires que sont le Muséum National d'Histoire Naturelle, référent scientifique sur les oiseaux marins, le Centre de Recherche sur les Mammifères Marins, référent scientifique sur les mammifères marins, le Centre d'Etude Biologique de Chizé et le Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive de Montpellier. De cette combinaison sont ressorties des stratégies d'acquisitions beaucoup plus ciblées, que ce soit en termes de plan d'échantillonnage ou par rapport aux protocoles et outils d'expertise mis en œuvre et utilisés.

Cette démarche répond en outre à un besoin d'expertise qui ne peut résider dans une approche par site mais bien à une échelle plus large !

## > UNE APPROCHE COHERENTE ET D'ENSEMBLE

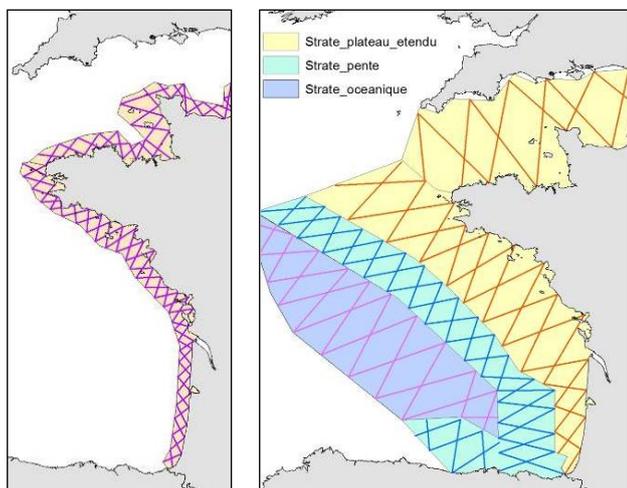
Concernant les différentes actions prévues pour ce projet d'ampleur, quatre sont mises en œuvre en lien avec la Directive Oiseaux :

- des campagnes aériennes visant à évaluer la distribution des prédateurs supérieurs marins et sa variabilité intra-saisonnière, inter saisonnière et inter annuelle d'une part,
- des campagnes sur des plateformes d'opportunités (navires océanographiques et Action de l'Etat en Mer

(contact en cours avec le Centre de la Mer de Biarritz) afin d'obtenir des informations sur la fonctionnalité des espèces et le lien proies/prédateurs d'autre part,

iii) le balisage électronique de Puffins pour mieux connaître l'écologie des oiseaux marins pélagiques. Pour l'Atlantique, il s'agira du Puffin des Anglais.

iv) le soutien à des projets locaux qui croisent des enjeux scientifiques et de gestion, à l'instar du programme Cormor de Bretagne Vivante-SEPNB sur le secteur du Mor Braz ou le GECC sur le Golfe Normand-Breton.



Représentation schématique des plans de vols prévus pour les strates côtières (carte de gauche), les strates plateau, pente et océanique (carte de droite).

Les survols sont programmés pour les hivers 2011 et 2012 et les étés 2012 et 2013. L'ensemble des actions devraient aboutir à une synthèse finale pour décembre 2014.

Un joyeux Noël en perspective d'autant qu'avec ce projet, les oiseaux marins auront été étudiés en mer comme jamais auparavant !

Contact : [aurore.sterckeman@aires-marines.fr](mailto:aurore.sterckeman@aires-marines.fr) & [alain.pibot@aires-marines.fr](mailto:alain.pibot@aires-marines.fr)

## AGENDA

- **Workshop MAIA : "Involving stakeholders in MPA designation and management processes"**, 26/27 septembre 2011, Totnes, Grande-Bretagne.
- **Forum des AMP**, 5 au 7 octobre 2011, Mayotte.
- **Colloque du Conservatoire du Littoral : « Le paysage »**, 19/20 octobre 2011, Calais.
- **Conférence internationale sur les sanctuaires de mammifères marins**, 7 au 11 novembre 2011, Fort de France et les Trois Îlets, Martinique.
- **Séminaire de lancement du Groupement d'Intérêt Scientifique « Fréquentation, usages et gouvernance des espaces marins et littoraux protégés »**, 9 au 11 novembre 2011, Brest.
- **Colloque de stratégie scientifique « Contribution des aires marines protégées à la gestion écosystémique des milieux et de leurs usages : quelle stratégie scientifique ? »**, 22 au 24 novembre 2011, Paris.

### Agence des aires marines protégées

16 quai de la douane - BP 42932 - 29229 Brest cedex 2



**Directeur de la publication** : Olivier Laroussinie

**Rédacteur en Chef** : Laurent Germain

**Secrétaire de rédaction** : Olivier Musard

**Ont participé à ce numéro** : A. Eynaudi, L. Germain, F. Le Fur, M. Masson, O. Musard, M. Odion, A. Pibot, A. Sterckeman

**Crédits photographiques** : Yves Gladu (en-tête), Jean-Baptiste Bonin



ATLANTIC AREA International Programme  
ESPACIO ATLÁNTICO Programa Transnacional  
ESPACE ATLANTIQUE Programme Transnational  
ESPAÇO ATLÁNTICO Programa Transnacional



INVESTING IN OUR COMMON FUTURE